



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

L'enlisement du conflit au Sahel

Question écrite n° 20005

Texte de la question

M. Louis Aliot attire l'attention de Mme la ministre des armées sur l'aggravation du conflit au Sahel. En Europe, en Afrique, en Asie, mais aussi désormais parfois sur le continent américain, le terrorisme islamiste frappe, assassine, massacre et détruit. Les dernières victimes françaises en date sont les deux membres du commando Hubert dépêchés au Bénin dans la nuit du 9 au 10 mai 2019, maître Cédric de Pierrepont et maître Alain Bertoncello. Le problème, on le sait, est particulièrement sérieux. Les Français sont d'ailleurs exposés au premier chef à la menace, tant en France par le terrorisme et l'expansion constante de l'influence de l'islamisme culturel qui coupe une partie de la population de la majorité du pays, qu'à l'extérieur, les armées françaises étant notamment engagées au Sahel pour lutter contre les djihadistes qui souhaitent transformer cette région du monde en un autre Califat. Cinq ans après le déclenchement de l'opération Barkhane, on ne peut que déplorer que l'ampleur de la zone où se déploient les terroristes se soit élargie. En 2013 puis en 2014, le danger était concentré aux marges du Mali et au Niger, alors qu'il est actuellement partout : centre-sud Mali, frontière entre le Togo et le Bénin, ou encore Burkina Faso où une église a subi un attentat ce dimanche 12 mai 2019.

L'ensemble correspond à une surface vaste comme l'Europe, se répartissant en plusieurs foyers. Car, à la zone prise en charge par le G5 Sahel avec la France, s'ajoute le foyer terroriste de l'est où sévit Boko Haram, les pays côtiers contaminés comme on l'a vu au Bénin, sans même évoquer l'Afrique de l'est, le Maghreb ou la Libye ! Les États africains n'ont pas les moyens de contrôler correctement leurs frontières, poreuses à ces groupes islamo-voyous formant une nébuleuse chaotique et incontrôlable. M. le député l'affirme : la France ne gagnera présentement pas la guerre. La question est donc la suivante ; comment éviter de s'enliser au Sahel ? Et, a-t-on les moyens suffisants pour remplir à 100 % cette mission nécessaire pour la région et pour protéger la France ? À l'heure où l'Europe est sur toutes les lèvres, on constatera que la France est bien seule pour protéger un continent tout entier ! Cette zone, en sus d'être militairement particulièrement instable, connaît une démographie importante, et l'apparition de conflits supplémentaires et plus graves pourrait provoquer un nouvel afflux d'immigrations que l'on ne peut ni ne veut prendre en charge. Il aimerait aussi demander à ce que l'État honore tous les membres du commando qui a sauvé les quatre otages retenus au Bénin en leur remettant à chacun la Légion d'honneur, y compris aux survivants.

Texte de la réponse

Les racines de la crise au Sahel ne se limitent pas à des problématiques strictement sécuritaires. La situation actuelle est d'abord le résultat d'une crise politique. La réponse à y apporter ne peut être purement militaire. La solution doit être globale et exige notamment la combinaison d'une amélioration de la qualité de la gouvernance, un renforcement du développement et l'application de l'accord de paix et de réconciliation inter Maliens. En 2013, l'opération Serval avait été lancée pour stopper la descente de groupes armés djihadistes vers Bamako. Cette opération a été un succès et, depuis 2014, Barkhane contient la menace tout en aidant les forces armées maliennes à se reconstruire, et à assurer la sécurité sur leur territoire national. La France n'est pas seule au Sahel. La force Barkhane bénéficie du soutien direct ou indirect de nombreux partenaires. Plusieurs pays européens sont présents sous des formes diverses, ainsi que d'autres grands partenaires comme les États-

Unis. L'Organisation des Nations Unies (ONU) avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies (MINUSMA), l'Union Européenne (UE) avec ses missions EUTM et EUCAP, les forces de défense et de sécurité locales et la force conjointe du G5 Sahel (FCG5S) agissent en complémentarité. Chacune de ces missions a un mandat propre et une zone d'opération spécifique. La FCG5S, par exemple, se concentre sur la lutte contre le terrorisme dans les zones frontalières. Le sommet de Pau a conduit le Président de la République à remobiliser fortement les chefs d'Etat africains du Sahel dans la prise en compte du phénomène terroriste. Dans ce cadre, un renforcement des moyens français au Sahel a été décidé afin de porter leurs efforts dans la zone des trois frontières (Mali/Burkina-Fasso/Niger). Un secrétariat général pour le Sahel a été mis en place à Paris pour coordonner les actions menées par l'ensemble des acteurs de cette crise. En outre, la France n'intervient militairement que sur requête formelle des gouvernements des pays concernés. La France n'a pas pour mission de se substituer à ces pays souverains pour assurer leur propre sécurité mais elle peut être amenée à aider des pays amis et partenaires. Les Etats sahéliens et leurs voisins font partie des partenaires privilégiés et anciens de la France. Elle les aidera, à leur demande et dans la mesure de ses capacités, face à la menace terroriste qui frappe aveuglément, notamment les populations civiles. Il s'agit d'un fléau qui touche nos partenaires sahéliens, mais qui nous touche également, et face auquel nous devons rester mobilisés. S'agissant des conditions d'attribution de la croix de chevalier de la Légion d'honneur, celle-ci est attribuée conformément aux dispositions du code de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite. La ministre des armées et les autorités militaires qui lui sont subordonnées sont particulièrement attentives à ce que les participants aux opérations soient récompensés à leur juste niveau en fonction du niveau d'engagement et de la contribution à la réussite de la mission. Ainsi, chaque année, des membres des unités spéciales, engagés sur l'ensemble des territoires d'opérations, sont récompensés par une nomination ou une promotion dans les ordres nationaux ou par la concession de la Médaille militaire, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables au respect de leur anonymat.

Données clés

Auteur : [M. Louis Aliot](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20005

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2019](#), page 4885

Réponse publiée au JO le : [18 février 2020](#), page 1230